

TABLE RONDE 2 : ÉQUILIBRE ET CROISSANCE

Quand les usines se transforment en grands magasins
Contribution de Jean Arthuis

Notre économie entre en récession. La crise est mondiale mais notre pays l'aborde dans les pires conditions du fait de l'aveuglement des gouvernances successives. Le choc systémique devient inévitable et les mesures à prendre nous appellent à la lucidité et au courage. Les «trente glorieuses» ont plongé la France dans l'illusion de la prospérité durable. Dès les années 70, au moment où la mondialisation efface les frontières, elle fait le choix de la consommation et des loisirs. La distribution se modernise et se concentre au nom de la défense des consommateurs. L'euphorie ambiante alimente les ambitions de progrès social et environnemental que la gouvernance publique transforme en normes impératives. Les institutions non soumises à la concurrence s'y soumettent au prix d'un accroissement de la dépense publique alors que les activités de production de biens et services sont condamnées à chercher leur salut en s'exilant. L'agriculture survit grâce aux aides publiques destinées à compenser l'insuffisance des prix. Funeste engrenage de délocalisation d'activités et d'emplois, désindustrialisation, montée du chômage, creusement des inégalités de revenus, déficit public chronique, endettement abyssal de l'Etat. Alors que les pays émergents accumulent des «fonds souverains», comme ceux des pays qui nous fournissent du gaz et du pétrole, la France se range dans la catégorie des pays accablés de «dettes souveraines». Amère conséquence d'un vaste complot implicite entre la coalition des décideurs de l'économie marchande, encouragés en cela par la financiarisation, des consommateurs et des acteurs publics, sur le dos des producteurs et des salariés du secteur productif. Lorsque le volume de la consommation évolue chaque année à un rythme significativement supérieur à celui de la croissance, le pays court à la faillite. En 2011, le déficit commercial de la France doit battre un nouveau record en atteignant 75 Mds€. Cessons de psalmodier rituellement que «la consommation est le moteur de la croissance», que «la mondialisation est une chance pour la France». Sortons de nos conventions de langage, rompons avec nos tabous. Le niveau de nos consommations doit être régulé par celui de nos capacités à produire. Le déficit est le marqueur de nos inconséquences, de nos aveuglements, de notre soumission à la tyrannie du court terme. Il démontre que nous sacrifions l'avenir au profit de l'immédiat, en totale contradiction avec les principes du «développement durable». Le redressement de la France est avant tout un enjeu de capacité à produire plus, enjeu conditionné par un rétablissement de compétitivité. Si l'assainissement des finances publiques est une obligation incontournable, elle est indissociable de la croissance résultant du «produire en France».

1 -Produire en France

La France a commis une faute stratégique en modernisant la distribution avant de renforcer la compétitivité des entreprises et du travail. En économie ouverte au monde, toute contrainte sur la production crée un risque d'arbitrage par délocalisation (géographique pour les biens et services soumis à la concurrence internationale, dans l'économie informelle et la fraude pour les services de proximité). La France est fière de ses champions nationaux, les entreprises du CAC40, mais leurs activités et leurs profits se réalisent hors du territoire national. C'est donc sur les PME que l'avenir se construit.

- Alléger les contraintes normatives, simplifier et unifier les régimes déclaratifs ou sociaux, faciliter la flexibilité ;

- Supprimer les impôts et charges sociales constituant des impôts de production. Dans cet esprit basculer le financement des branches famille et santé de la Sécurité sociale vers un impôt de consommation (TVA sociale ou anti délocalisation), toute hausse de la CSG ou de l'Impôt progressif sur le revenu doit être affectée au comblement du déficit budgétaire. Nos pratiques actuelles

s'apparentent à des droits de douane que seuls acquitteraient ceux qui produisent en France ;

- Renforcer, à moyens publics constants, les «pôles de compétitivité» ; privilégier la formation en alternance et rapprocher les CFA et les lycées professionnels ;
- Orienter l'épargne et les liquidités bancaires vers les PME ;
- Régulation des marchés financiers et de l'organisation bancaire. La crise de 2008 a révélé que l'État est l'assureur systémique des banques et des assurances. Dans ces conditions l'État, par l'intermédiaire des autorités de contrôle prudentiel, doit encadrer et surveiller les niveaux de rémunération des dirigeants (bonus, stock options, retraites chapeau, dividendes) ;
- Surveillance par l'Autorité de contrôle prudentiel des opérations de LBO impliquant les banques et les assureurs ;
- Conforter le pôle public de financement de l'innovation et de développement des PME (CDC, OSEO, FSI, Agence des participations de l'Etat) ;
- Populariser l'esprit d'entreprise et réconcilier en chaque Français ses attentes du consommateur et celles du producteur.

2 - Assainir nos finances publiques : vers un équilibre durable

Plus que le niveau de l'endettement public, la tendance est alarmante, insoutenable : 20% du PIB fin 1980, 57,5% fin 2000, 86% fin 2011; 1152 milliards d'euros fin 2006, 1700 milliards fin 2011, à raison de 1400 pour l'État, 150 pour la Sécurité sociale et 150 pour les collectivités territoriales. Les taux d'intérêt restent à des niveaux historiquement bas, c'est dire si le risque de relèvement du coût de l'argent peut faire exploser la dépense publique. Globalement, les dépenses publiques représentaient 38% du PIB en 1974, elles s'élèvent aujourd'hui à 57%, soit 9 points de plus qu'en Allemagne. Par nature, le secteur risques sociaux absorbe 55% du total, l'Etat 25% et les collectivités territoriales 20% Cette dette, par convention non défendable au regard des exigences de sincérité des comptes publics, ne couvre que les émissions monétaires (bons du Trésor, OAT, RTF). L'ensemble des provisions pour charges devrait apparaître, notamment au titre des engagements de pensions. Ceux-ci, dans le cadre réglementaire actuel, représente plus de 1000 milliards d'euros de dettes supplémentaires. Au plan européen, ce dispositif révélerait que l'Italie est moins endettée que la France car son système de retraite à points permet l'équilibre contrairement à la situation française.

La conduite à adopter exige une pédagogie sans faille. Au plan méthodologique il convient, d'une part, de défendre la vraie règle d'or, celle qui prohibe le recours à l'emprunt pour financer des dépenses de fonctionnement et, d'autre part, de rassembler en un projet de loi financière unique le PLF et le PLFSS. A tout le moins de soumettre au Parlement un article d'équilibre unique consolidant l'ensemble des prélèvements obligatoires concourant au financement des dépenses de l'État et de la Sécurité sociale, étant entendu qu'une fraction de ces ressources est fléchée vers les collectivités locales (100 milliards d'euros) et l'union européenne (19 milliards). Ces deux dispositions impliquent une réforme constitutionnelle.

Il doit être entendu que le retour à l'équilibre ne peut qu'être programmé sur les cinq prochaines années à raison d'une réduction du déficit de 20 milliards par an. Au total, 100 milliards d'euros doivent être économisés, pour moitié par réduction des dépenses et pour l'autre moitié par accroissement des recettes. Les pistes d'économie sont les suivantes :

AGENDA 2012-2020

Gouverner, c'est prévoir

- Gouvernement composé d'un nombre limité de ministres et secrétaires d'État, tous rendus responsables de l'impératif de réduction de leurs crédits et, en conséquence de la réforme de leurs administrations ;
- Pouvoirs publics (1 Md€) soumis à révision de leurs moyens, le nombre des membres du Parlement pourrait sans préjudice être révisé à la baisse, sans doute à l'occasion de la suppression du cumul des mandats parlementaires avec une fonction exécutive dans une collectivité territoriale ;
- Nécessité de parfaire les systèmes d'information comptable et budgétaire de l'État et de la Sécurité sociale (hôpitaux, acteurs de santé, établissements d'hébergement et de soins, caisses) en vue d'un pilotage effectif ;
- Révision de la durée du temps de travail, les «35 heures» coûtent un supplément de 25 milliards en termes de dépenses de personnels pour les trois fonctions publiques;
- Moratoire des normes édictées par l'État, elles sont des activateurs de dépenses publiques et maintiennent des administrations centrales aux effectifs nombreux. La décentralisation induit une responsabilité entière des gestionnaires territoriaux qui doivent pouvoir innover et s'extraire d'un carcan. C'est la fin programmée de l'État prescripteur ;
- Déremboursement de tous les médicaments sans effets scientifiquement démontrés, révision du régime des ALD:
- Allocations familiales sous condition de ressources,
- Réduction des dotations allouées par l'État aux collectivités territoriales (1 milliard d'euros par an) et, simultanément, révision et clarification de leurs critères d'attribution en vue de mettre un terme aux inégalités historiques ;
- Réforme des retraites orientée vers le système notional, ou à points, en vigueur en Suède et en Italie.

3 - Refonder le pacte républicain sur l'équité et l'efficacité des prélèvements obligatoires (impôts et charges sociales)

Notre fiscalité est à bout de souffle : complexe, inégalitaire, instable, imprévisible. Situation paradoxale car nous disposons d'une administration financière qui se classe parmi les plus expertes et professionnelles du monde. Le gouvernement et le législateur sont trop attentifs aux intérêts catégoriels. Comme toutes nos lois, la loi fiscale devient un instrument de communication soumis aux aléas de la conjoncture et des revendications catégorielles.

La mondialisation nous dicte de cesser de prendre appui sur des sophismes. S'il est politiquement correct de proclamer qu'il y a des impôts payés par les ménages et d'autres par les entreprises, il est temps de reconnaître que c'est toujours le citoyen qui paye. En tout état de cause, il est démontré que tous les prélèvements qui grèvent les coûts de production poussent à un moment ou à un autre à la délocalisation des activités et des emplois. Dans les projets de réformes cette évidence doit être prise en compte. Elle conditionne la compétitivité, et la compétitivité est au cœur du redressement de la France. Pour l'essentiel, les charges publiques sont supportées par les ménages, les citoyens. Les assiettes de cotisations se limitent aux revenus, au patrimoine et à la consommation. La fiscalité environnementale est en débat mais il est établi qu'elle est moins une fiscalité de rendement qu'une fiscalité de comportement. Lorsqu'elle atteint ses objectifs, les recettes disparaissent.

AGENDA 2012-2020

Gouverner, c'est prévoir

La nécessité d'accroître significativement le produit global des prélèvements obligatoires nous fait obligation de privilégier l'équité et l'efficacité

- Étatisation du financement des branches «famille» et «santé» de la Sécurité sociale. Il n'est pas question ici des cotisations de retraite qui constituent des salaires différés. L'impôt de compensation pourrait être une taxe sur les émissions de CO2 aux frontières de l'Europe. L'idée est séduisante mais n'a aucune chance d'aboutir dans la situation institutionnelle de l'Union européenne. C'est donc une fausse piste. Seconde hypothèse, un supplément de CSG. Fausse piste également, car la CSG est un impôt proportionnel. Pour améliorer le pouvoir d'achat des ménages les plus modestes, il faut prévoir d'alléger la CSG et d'augmenter le rendement de l'IR progressif. Dans ces conditions, la consommation reste l'assiette la plus juste. Produire français exige de basculer les charges de production vers la consommation. Le risque d'inflation, du fait de la concurrence, est sous contrôle, au moins pour les produits français. Les prix hors TVA baisseront suffisamment pour que le prix demandé au consommateur reste stable. L'expérience a été conduite avec succès au Danemark en 1987, à une échelle plus modeste en Allemagne en 2007 ;

- Augmentation des droits de succession (financement de la dépendance) ;

- Impôt sur le revenu/CSG : Baisse d'un demi-point de CSG; pour redonner du pouvoir d'achat aux ménages les plus modestes. En contrepartie, institution de deux nouvelles tranches d'IR (45% pour les revenus par part supérieurs à 150.000 euros, 50% au-delà de 500.000 euros) et inclusion des plus-values dans le barème général d'Imposition ;

- Suppression progressive et rapide de la plupart des niches fiscales dont le coût global est de plus de 70 milliards d'euros. Au nombre de près de 500, elles sont des réponses à des revendications catégorielles, amplifient la complexité et l'injustice, faussent les mécanismes de fixation des prix, servent d'exutoire à la politique de sagesse budgétaire apparente du «zéro volume» des dépenses. À défaut de se servir de crédits budgétaires, le gouvernement se sert de «dépenses fiscales» qui minent des ressources des budgets futurs ;

- Augmentation de la CRDS pour amortir la dette sociale transférée dans la CADÉS (+ 0,25%).

- Alignement de la CSG sur les pensions supérieures à 1.500 euros par mois sur ta CSG des actifs (6,6% alignés à 7,5%).

4 - Il n'y aura de développement que durable

Le déficit des finances publiques est l'offense majeure au développement durable. Il y a urgence à sortir d'une double addiction à la consommation et au déficit.

Maîtriser la consommation d'énergie d'abord et avant tout. Les progrès économique du XIXème et du XXème siècle se fondent sur une exploitation massive de l'énergie fossile. Le nucléaire vient en appui, spécialement en France dont les options constituent pour les prochaines années l'un des rares avantages compétitifs. Son abandon immédiat affaiblirait considérablement ce qui reste aujourd'hui du potentiel compétitif national. Il convient tout à la fois de favoriser le développement de nouvelles sources d'énergies renouvelables et de sécuriser la filière nucléaire. L'Europe devrait prendre à son compte les démarches de sûreté à l'instar de l'Autorité de sûreté nucléaire française. Idéalement, au niveau de l'ONU, l'AIAE devrait recevoir mandat pour vérifier à l'échelle de la planète l'état du parc des réacteurs et prévenir les risques de catastrophe du type de Fukushima. La France doit tenir le cap de la recherche pour des réacteurs de la troisième génération et pour le

traitement et le stockage des déchets.

5 - L'Europe au coeur des régulations économiques et financières

La France ne peut attendre de l'Union européenne pas plus que de la zone euro, qu'elles règlent ses problèmes spécifiques à sa place. Cela étant, l'essentiel des régulations n'atteignent leurs cibles qu'au plan communautaire (organisation des marchés, chambres de compensation, taxe sur les transactions financières, encadrement des instruments de spéculation, lutte contre les paradis fiscaux, convergence fiscale en matière d'impôt sur les bénéfices des sociétés, régulation des banques et des assureurs).

La gouvernance de la zone euro est appelée à relever le défi.